

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 12 septembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Bondues, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 05 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD
MM. Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST,
MM. Jean-Louis MUNCH, Pierre-Jean ANDRAL,
Mme Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE, Gwendoline SPOTBEEN

Etaient absents ayant donné pouvoir :
M. Pierre VERLEY, ayant donné pouvoir à M. GERARD,
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,

Etaient absents :
Mme Nathalie HERBAUX

N° 22-03-01

Administration Générale

Hangar Aéronautiques

Consultation pour l'attribution de
convention d'occupation du domaine public

Rapport de M. le Président,

Le SIGAL, propriétaire de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Barœul depuis le 1er janvier 2007, souhaite mettre à disposition les hangars aéronautiques situées sur son domaine public pour des activités aéronautiques.

L'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques impose une transparence dans la délivrance des titres d'occupation du domaine public en cas d'exploitation économique. Depuis le 1^{er} juillet 2017, les autorisations du domaine public doivent, en principe, faire l'objet de mesures de publicité et de mise en concurrence lorsque l'occupation de ce domaine public permet l'exercice d'une activité économique, en ce compris lorsque l'activité est exercée par une structure à but non lucratif, telle qu'une association.

Il est envisagé de mettre en place, afin de désigner les bénéficiaires des conventions, une procédure impliquant des mesures de publicité et de mise en concurrence pour attribuer des conventions d'occupation du domaine public d'une durée de 5 ans.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe d'une consultation
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence et les actes y afférant

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité

Certifié conforme

Le Président

S.I.G.A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu